

## Communiqué de presse

18 mai 2022 - N°11

### Assemblée Générale Mixte de SCOR du 18 mai 2022

#### **Les actionnaires de SCOR adoptent toutes les résolutions proposées à l'heure où le Groupe renforce encore davantage sa stratégie en faveur du développement durable**

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de SCOR SE s'est tenue à Paris le 18 mai 2022 au siège social, 5, avenue Kléber, 75016 Paris, sous la présidence de M. Denis Kessler, Président du conseil d'administration de SCOR SE.

L'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été approuvées par l'Assemblée Générale.

Les renouvellements des mandats d'administrateur de Natacha Valla et Fabrice Brégier ont notamment été approuvés.

L'Assemblée Générale a approuvé la résolution portant l'âge limite du président du conseil d'administration à 72 ans. Denis Kessler poursuivra son mandat de président du conseil d'administration de SCOR jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2024.

L'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un dividende de 1,80 euro par action au titre de l'exercice 2021, dont la date de détachement a été fixée au 20 mai 2022 et la date de mise en paiement au 24 mai 2022.

\*

\* \*

SCOR est engagé depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique. Le Groupe a pris de nombreuses mesures pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et faciliter une transition juste vers une économie bas carbone. L'accompagnement des clients dans l'adaptation de leur modèle économique à cet objectif fait partie de la contribution de SCOR au bien-être, à la résilience et au développement durable de la société.

En tant que membre fondateur de la Net-Zero Insurance Alliance, SCOR adapte en permanence ses pratiques de souscription pour participer activement à la transition vers la neutralité carbone. Le Groupe est convaincu que cet objectif n'est atteignable qu'au moyen d'une combinaison de mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux nouvelles conditions, avec le soutien d'un engagement fort auprès de ses clients et de ses partenaires, et une approche active en matière de transition.

## Communiqué de presse

18 mai 2022 - N° 11

Lors de l'Assemblée Générale, SCOR a annoncé deux nouvelles mesures en assurance de spécialités<sup>1</sup> en faveur d'une économie bas carbone, renforçant ainsi sa stratégie de développement durable :

- Pas de couverture pour les nouveaux projets<sup>2</sup> de champs pétroliers à compter de 2023
- Ambition : doublement de la couverture<sup>3</sup> liée aux énergies bas carbone à horizon 2025.

Les résultats détaillés des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse suivante : <https://www.scor.com/fr/assemblee-generale-mixte>.

\*

\* \*

### Contacts

#### Presse

Nathalie Mikaeloff et Alexandre Garcia  
[media@scor.com](mailto:media@scor.com)

#### Relations Investisseurs

Yves Cormier  
[ycormier@scor.com](mailto:ycormier@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR\\_SE](#)

### SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Quatrième réassureur mondial, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

SCOR offre à ses clients un niveau de sécurité très élevé, comme en atteste sa notation financière de niveau AA-attribuée par S&P, Moody's, Fitch et AM Best. Le Groupe a enregistré plus de 17.5 milliards d'euros de primes en 2021. Représenté à travers 36 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 160 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.scor.com](http://www.scor.com)

<sup>1</sup> Assurance de spécialités: grands risques industriels, souscrits risque à risque (par opposition aux traités de réassurance, souscrits dans une approche de portefeuille des compagnies d'assurances)

<sup>2</sup> Des exceptions pourront être accordées aux entreprises alignées sur Net-Zero à horizon 2050, comme défini par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) ou par une évaluation comparable d'un organisme tiers.

<sup>3</sup> Pour la production, le stockage et la transmission, sur la base des Estimated Gross Premium Income (« EGPI »): primes brutes estimées de 2020